

Laborantine CFC / laborantin CFC

Exigences posées aux formateurs

Liste des professions apparentées

Numéro de la profession 65400

Orientation Biologie 65401

Orientation Chimie 65402

Orientation Textile 65403

Orientation Peinture et vernis 65404

Table des matières

1	INTRODUCTION	2
2	OBJECTIF DU DOCUMENT	2
3	PROFESSIONS APPARENTÉES	2
3.1	Professions apparentées de la formation professionnelle initiale	2
3.2	Diplômes de la formation professionnelle supérieure pertinents	2
3.3	Diplômes de haute école pertinents	2

1 Introduction

Selon l'art. 10, al. a et b, de l'ordonnance du SEFRI du 30 juin 2022 sur la formation professionnelle initiale de laborantine CFC / laborantin CFC, les formateurs titulaires d'un CFC dans une profession apparentée justifiant des connaissances professionnelles requises propres aux laborantins CFC et d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent sont autorisés à former des apprentis laborantins CFC à la pratique professionnelle. Sont considérées comme domaines de formation dans la profession de laborantin CFC les orientations biologie, chimie, textile et peinture et vernis.

2 Objectif du présent document

Le présent document liste les professions apparentées telles que définies par les organes responsables, à savoir l'association Fachverband für Laborberufe (FLB), scienceindustries, Swiss Textiles et l'Union suisse de l'industrie des vernis et peintures (USVP).

Il constitue une base appropriée pour les diplômés qui souhaitent devenir des formateurs dans la profession de laborantin CFC. La liste n'est certes pas exhaustive – les diplômés de haute école pertinents ne sont par exemple pas énumérés en détail –, mais les autorités cantonales peuvent s'y référer pour attribuer les autorisations de formation.

3 Professions apparentées

Les professionnels titulaires d'un diplôme dans l'une des professions ci-après et disposant de 3 ans d'expérience dans la profession de laborantin CFC répondent aux exigences posées aux formateurs dans cette profession.

3.1 Professions apparentées de la formation professionnelle initiale

- Technologue en production chimique et pharmaceutique CFC
- Technologue en denrées alimentaires CFC, domaines spécifiques boissons, bière et produits secs
- Technologue en textile CFC, orientation ennoblissement

3.2 Diplômes de la formation professionnelle supérieure pertinents

- Technicien/ne diplômé/e ES, orientation systèmes industriels, spécialisation technique chimique et pharmaceutique
- Examen professionnel supérieur de technicien/ne de laboratoire en sciences naturelles avec diplôme fédéral
- Technologue en chimie diplômé/e
- Examen professionnel de technicien/ne en production chimique et pharmaceutique avec brevet fédéral
- Technicien/ne en analyses biomédicales diplômé/e ES
- Technicien/ne diplômé/e ES textile

3.3 Diplômes de haute école pertinents

L'autorité cantonale compétente évalue au cas par cas la présence d'une base professionnelle appropriée pour une activité en tant que formateur dans la profession de laborantin CFC.